

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Exceptionnel
Séance du 26 octobre 2023 à 18 h 00
Pôle Social et Culturel « Urbatus »
3 impasse de la Courvée – 52200 SAINTS-GEOSMES

Ordre du jour

- ↪ Approbation de l'ordre du jour la séance en date du 26 octobre 2023 ;
- ↪ Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du :
 - ❖ 14 septembre 2023.
- ↪ Compte-rendu des Décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par le Conseil en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1-1 – Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Grand Langres – PLUi H - Arrêt du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Grand Langres.

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2-1 – Aménagement de la Zone d'activité industrielle (ZAI) du Breuil à Montigny-le-Roi.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES